

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 839 accordant un Congé lé convalescence . de deux mois à Saleh

n° 839

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 août 1950

Numéro JO
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro
30 août 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendantes, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendus applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 5 février 19147 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux antechtones de la Côte française des Somalis et les textes subéquents

Vu la décision n° 251 du 5 avril 1945 portant intégration dans le cadre des plantons de Saleh Ali, précédemment planton auxiliaire

Vu l'avis émis par le Conseil de santé en date du 17 août 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Un congé de convalescence de deux mois, à solde entière, est accordé à Saleh Ali, planton du service météorologique, à passer à Ouehima, à l'issue duquel il devra se représenter au médecin résident de l'hôpital colonial qui statuera sur son aptitude à servir à nouveau.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalchamboredon